

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 2026-09-CM-73
Portant création d'une nouvelle adresse

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-30 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2023 portant sur la dénomination de l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de la SCI ST PIERRE CONTROLE, en date du 31/08/2026 relative à l'attribution d'un numéro de voirie suite à la création d'un nouveau local commercial de vente automobile situé rue des Îles ;
Considérant la nécessité de disposer d'une adresse officielle pour les services d'urgence, de livraison, et d'organisation événementielle ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est attribué au nouveau local commercial de vente automobile situé sur la parcelle section D n°1975, lieudit Z.A. Carouge, rue des Îles, le numéro de voirie suivant : **n°11**



Article 2 : Le numéro sera apposé sur le bâtiment ou à défaut à l'entrée de la propriété concerné selon les modalités techniques définies par la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie, et notifié aux services concernés.

Fait à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY,

Le 01/09/2026

Le Maire,

Michel BOUVIER

